

PRÉFECTURE DE LA CORRÈZE

MINISTÈRE de l'INTÉRIEUR

VICHY, le 27 Juin 1941.

Direction du Personnel,
du Matériel et de la Comptabilité

I- UNE LUTTE POUR LA RÉPUBLIQUE ET POUR SES VALEURS

En juin 1940, l'armée française est vaincue en quelques semaines par la Wehrmacht allemande. Le maréchal Pétain est appelé au pouvoir en pleine déroute et demande l'armistice aux Allemands. Le 10 juillet, le Parlement lui confie les pleins pouvoirs pour promulguer une nouvelle Constitution qui met fin à la III^e République. Installé à Vichy, Pétain se proclame chef de « l'État français ». Le régime de Vichy développe dès son avènement un discours violemment antirépublicain. La III^e République et la démocratie parlementaire sont rejetées et rendues responsables, du fait de leurs dérives, de la débâcle de 1940. En Corrèze comme partout en France, le régime républicain doit céder la place à un État fascisant et autoritaire.

A) VICHY ET L'ANÉANTISSEMENT DE LA RÉPUBLIQUE

Le régime de Vichy qui succède à la III^e République prétend régénérer la France en instaurant ce qu'il nomme la Révolution nationale. Pétain et son gouvernement entreprennent alors de faire disparaître le modèle et les symboles républicains.



Document 1 :

Pièce de 1 Franc
République Française, 1939.
© Coll. Xavier Badefort.

Document 2 :
Pièce de 5 Francs
État Français, 1941.
© Coll. Xavier Badefort.



1. Relevez sur les pièces de monnaies les éléments prouvant que le régime de Vichy marque la disparition de la République et l'instauration d'un État autoritaire :

.....

.....

.....

PRÉFECTURE DE LA CORRÈZE

MINISTÈRE de l'INTÉRIEUR

VICHY, le 27 Juin 1941.

Direction du Personnel,
du Matériel et de la Comptabilité

2e Bureau

Circulaire n° 116

L'Amiral de la Flotte
Ministre Secrétaire d'Etat à l'
Intérieur

à Messieurs les Préfets

La loi du 30 Mai 1941, insérée au Journal Officiel du 26 Juin, met fin aux différentes fonctions administratives que les Conseillers Généraux et les Conseillers d'Arrondissement, pris ès-qualités, sont appelés à exercer en vertu des lois en vigueur dans divers organismes et commissions; elle donne aux Préfets et Sous-Préfets le droit de désigner les nouveaux titulaires desdites fonctions administratives.

Vous écarterez de ces organismes et commissions les élus départementaux qui n'offrent pas les garanties de moralité ou qui sont manifestement hostiles à la politique de rénovation nationale. Les désignations que vous aurez à faire pourront, toutefois, porter sur ceux des anciens titulaires dont le dévouement à l'oeuvre du Gouvernement vous paraîtra certain.

Vous vous inspirerez dans vos décisions de l'esprit de ma circulaire du 9 Juin 1941.

Les personnes sur lesquelles se portera votre choix ne devront naturellement pas être de race ou de religion juive, au sens de la loi du 2 Juin 1941, et auront à remplir les conditions prévues par la loi du 3 Avril 1941 relative à l'accès aux emplois publics.

F. DARLAN

Copie conforme transmise à M.

en le priant de vouloir bien entretenir M. le Préfet des Commissions dans lesquelles siègent actuellement des Conseillers Généraux ou d'arrondissement.

TULLE, le 7 Juillet 1941.

Le Secrétaire Général:

B) QUELLES FORMES PRENNENT LES ACTIONS DE RÉSISTANCE ? DE QUELS MOYENS DISPOSENT LES RÉSISTANTS ?

La résistance revêt des formes très diverses au cours de la Seconde Guerre mondiale : écouter Radio Londres en secret, diffuser des tracts, des affiches et des journaux clandestins, les lire, ravitailler des maquisards, les cacher ou parfois sauver des Juifs sont autant d'actions que l'on regroupe sous le terme de Résistance. L'action armée n'est pas la plus fréquente, elle peut s'avérer complexe, coûteuse en matériel et en vies humaines, elle est le plus souvent l'œuvre de groupes militarisés (maquis) et prend la forme d'actes de sabotage (usines, voies ferrées, pylônes électriques...), d'embuscades, d'assassinats de soldats et d'officiers allemands ou de collaborateurs, de désobéissance civile etc.

À partir de 1943 et surtout de 1944, ces groupes s'organisent, reçoivent davantage d'armes de la part des Alliés et voient leurs effectifs gonfler, l'idée de former une armée de l'intérieur les conduit à des actions de plus grande ampleur et plus audacieuses.



Document 10 :

Carte relative à l'implantation des maquis en Corrèze, "l'action F.F.I. en Corrèze", *La voix de la Résistance*, Août 1964.

Arch. dép. Corrèze, fonds René Jugie, 60J 73.



1. D'après la légende de la carte, quelles sont les actions menées par les F.F.I. en Corrèze ?

.....

.....

.....

C) INSOUMISSION ET DÉSOBÉISSANCE, D'AUTRES FORMES DE RÉSISTANCE

La résistance ne passe pas nécessairement par l'action armée. Après sa conquête, la France est considérée par l'occupant comme un état vassal qui doit participer à l'effort de guerre allemand. Les nazis souhaitent à tout prix réquisitionner la main d'œuvre française pour que celle-ci puisse partir travailler en Allemagne. Dans l'Europe occupée, le Service du Travail Obligatoire est institué dès le printemps 1942. L'Allemagne propose d'abord « la Relève » au gouvernement de Vichy. Cette mesure consistait à libérer un prisonnier de guerre pour trois départs en Allemagne de travailleurs libres. Face à l'échec de cette mesure, dû au manque de volontaires, le recrutement de travailleurs devient forcé en août 1942. De nombreux jeunes hommes font alors le choix de la désobéissance et de l'insoumission, refusant de partir travailler en Allemagne, se cachant ou venant grossir les rangs des maquis.



Document 16 :

Affiche

"En travaillant en Allemagne, tu seras l'ambassadeur de la qualité française".
1943.

Arch. dép. Corrèze, 1Fi 1371.

D) UNE RÉPRESSION FÉROCE

En 1944, les troupes d'occupation et les forces de Vichy dont la Milice* multiplient les actes de terreur et de répression contre les résistants et contre la population civile. Alors que la situation militaire tourne inexorablement à l'avantage des Alliés sur l'ensemble des fronts, leur objectif est à la fois de décourager la Résistance mais aussi de discréditer ses membres et de les couper du soutien de plus en plus grand de la population. En Corrèze, l'acte de barbarie marquant l'apogée de cette terreur est le massacre de Tulle le 9 juin 1944 perpétré par un détachement de la division blindée SS Das Reich et les déportations qui s'en suivirent, qui coûtèrent la vie à 293 personnes.

Dès le 31 Mars les troupes, à l'effectif d'une division motorisée, déferlent et la répression s'exerce avec une implacable rigueur. Elle se présente sous la forme d'une dévastation qui s'abat sur cités et villages et qui touche bien davantage les habitants que les irréguliers dispersés ou disséminés dans les bois.

On a le sentiment très net que l'Occupant veut frapper d'effroi les populations et changer leur opinion en leur démontrant que les maux qu'elles subissent sont la conséquence directe de l'existence du "maquis" qu'elles ont commis la faute de tolérer.

Les opérations ont lieu successivement dans les cantons de LARCHE, BRIVE, AYEN, JUILLAC, VIGROIS, TULLE, UZERCHE, CORRÈZE, TREIGNAC, BOLETONS, BUGEAT, ARGENTAT.

Le bilan en est tragique :

- 3.000 arrestations dont 1.500 maintenues.
- 55 fusillades sans compter les Juifs dont il fut fait une hécatombe.

M. THOMAS, Maire de VENARSAL, M. DEMICHEL, Maire du LONZAC, M. GERARD, instituteur, secrétaire de mairie, faisant fonctions de Maire à NOAILLES, M. ARPAILLANGES, instituteur en retraite, secrétaire de mairie au LONZAC, accusés d'avoir admis, dans leur commune, l'installation de terroristes, sont passés par les armes. M. le Docteur JUGE, Maire de CHAMBERET et M. ANTONIETTI, Président de la Délégation Spéciale de TREIGNAC échappent à l'exécution par miracle, le premier, parce qu'il a sur lui une lettre du Chef du Gouvernement le remerciant d'une adresse d'hommage et de confiance de son Conseil Municipal, le deuxième, parce que son énergie a forcé l'estime d'un officier supérieur.

De nombreuses fermes et maisons d'habitation sont détruites par incendie. La commune du LONZAC détient le triste record de 17 fusillades et 23 maisons brûlées.

300 hommes environ qui se trouvaient en situation régulière vis-à-vis du service du Travail Obligatoire sont capturés et envoyés, à titre de représailles, en Allemagne.

Du 1er au 4 Avril, TULLE et BRIVE sont entièrement cernées. Toutes les communications télégraphiques, téléphoniques sont coupées. La circulation routière, elle-même, est à peu près interrompue.

* La **Milice française** était une organisation politique et paramilitaire française créée le 30 janvier 1943 par le régime de Vichy pour lutter contre la Résistance, qualifiée de terroriste. Supplétifs de la Gestapo et des autres forces allemandes, les miliciens participèrent aussi à la traque des Juifs, des réfractaires au STO et de tous les déviants dénoncés par le régime de Vichy. C'était aussi la police politique et une force de maintien de l'ordre.

Document 19 :

La " semaine sanglante en Corrèze ".
15 avril 1944.

[Montage]

Arch. dép. Corrèze, 550W 527.

1. Quelle forme prend la répression menée par les troupes d'occupation au cours de la « semaine sanglante » en Corrèze ?

.....
.....
.....
.....

2. D'après ce document, quels sont les objectifs des soldats allemands ?

.....
.....
.....
.....

B) LA LIBÉRATION ET LES INSTITUTIONS PROVISOIRES

Au fur et à mesure de la libération du territoire, la plupart des fonctionnaires de Vichy sont remplacés par des commissaires de la République nommés par le Groupement Provisoire de la République Française. Des comités départementaux et locaux de libération, constitués par des résistants, se mettent en place, ce sont les émanations directes du G.P.R.F. et du Conseil National de la Résistance.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Corréziens !

Votre Département a été un des plus résistants de France. Il fut bien souvent cité en exemple, la grande majorité de ses habitants a fait son devoir pendant l'occupation, sans craindre la Police des traîtres de Vichy et la Gestapo.

MAIS LA GUERRE N'EST PAS FINIE.

La guerre est loin de notre Département, mais nous devons penser qu'elle est encore en France, à l'Est et à l'Ouest, que des milliers de Français souffrent sans abri. Il y a aussi les trois millions de prisonniers en Allemagne derrière les barbelés, et il ne faut pas oublier les habitants des grandes villes qui manquent de bois, de charbon, où les rations alimentaires ne sont pas toujours honorées, et aussi les enfants qui sont sans lait.

Les difficultés n'ont pas cessé avec la Libération, bien au contraire, car en quittant le territoire, les hordes nazies ont brisé tout ce qui était sur leur passage : des milliers de ponts sont détruits, il reste très peu de locomotives et de wagons, encore moins de camions.

Nous ne vous apprendrons rien, patriotes corréziens, en vous disant qu'il y a quelque chose de changé quand même :

NOUS SOMMES LIBRES, NOUS NE VIVONS PLUS DANS LA CRAINTE, DANS L'ANGOISSE D'ARRESTATIONS, DE PILLAGES, D'INCENDIES ET DE CRIMES.

Cette liberté, nous devons continuer à la mériter, à la défendre, en luttant contre la 5^e colonne, en dénonçant les sabotages, mais aussi en TRAVAILLANT, en PRODUISANT.

Non, la guerre n'est pas finie ! Beaucoup d'entre vous, de vos enfants, sont déjà sur le front, d'autres vont être mobilisés. Nous devons, chacun à notre place, faire la guerre : fonctionnaires faire preuve d'initiative, ouvriers travailler au maximum, paysans produire davantage, livrer aux réquisitions pour ravitailler les villes ; vous savez maintenant que vos produits ne vont pas à l'ennemi et que des Français ont faim.

C'est l'effort, c'est la peine de chaque homme, de chaque femme, de chaque enfant de France qui sont et demeureront à la base du triomphe dans la guerre et du redressement national.

Général de Gaulle.

17 janvier 1945.

Déjà, grâce aux efforts de beaucoup, des usines produisent, des ponts sont reconstruits, de nombreux trains remis en route, des camions réparés — nous en avions 50 le 16 août, 300 maintenant. — Bien des difficultés ont été surmontées pour ravitailler le Département en pain et en sucre. Dans le domaine de l'épuration des résultats tangibles sont enregistrés. Des mises sous séquestre, des confiscations sont en cours.

Tout n'est pas fait, mais **SE PLAINDRE, CRITIQUER INCONSIDEREMMENT, C'EST SABOTER LE RELEVEMENT DE LA FRANCE.**

Proposer des solutions, c'est travailler à sa renaissance.

Donc, Patriotes corréziens, au travail pour la libération totale de la France, pour qu'elle reprenne sa place de grande Nation, et au moment où nous nous réjouissons tous des magnifiques victoires de la glorieuse Armée Rouge, pensons aux sacrifices que tous nos grands Alliés ont consenti pour la LIBERTE, pour NOTRE LIBERTE, et faisons tout notre devoir pour la mériter.

Le Comité Départemental de Libération.

Tulle - Imprimerie La Gutenberg - 31.2694

Document 24 :

Affiche du Comité départemental de Libération.

Corréziens !

1945.

Arch. dép. Corrèze, 550W 491.